



**Dossier de présentation
Appel à projet de l'opération :
« 1 bouchon : 1 sourire »**





Plan du dossier :

I Quel est le sens de cette opération, pourquoi est-elle labellisée « développement durable » ?

II Quels sont les projets que nous souhaitons soutenir ?

III Qui est l'équipe 1 bouchon : 1 sourire ?

IV Pourquoi EuroCompound Polymers souhaite-t-elle encourager la collecte des bouchons plastiques ?

V Quel type de fonctionnement proposons-nous aux Associations Partenaires ?

VI Quelques réflexions sur des sujets qui nous tiennent à cœur.

VII Les points pratiques.

Annexe 1 Le Cahier des charges technique.

Annexe 2 La Convention de Partenariat

Annexe 3 Votre candidature : la fiche de candidature et les documents à nous retourner.

I Quel est le sens de cette opération, pourquoi est-elle labellisée « développement durable » ?

Au départ, cette opération a un but pédagogique :

- faire connaître, en particulier auprès des enfants, par une action à forte visibilité, le métier tout récent du recyclage des matières plastiques ainsi que l'intérêt pour notre Environnement de se mobiliser pour recycler les déchets produits par notre consommation.

Puis est venue de la part des enseignants, l'envie d'aller plus loin dans la démarche, et ils nous ont poussé à nous tourner vers le monde associatif :

- c'est pour nous participer en tant qu'Entreprise citoyenne au soutien d'Associations locales dont l'objet principal est de créer des liens de meilleure connaissance et de compréhension entre personnes valides et invalides à travers d'actions telles que le financement de matériels pour personnes invalides, de rencontres sportives, culturelles ou autres ainsi que tous porteurs de projets poursuivant les mêmes buts. Le soutien s'étend aussi aux centres d'action sociaux de mairies, aux fondations d'entreprises, dès lors que nous précisons ensemble les projets en faveur des malades/handicapés.
- C'est pourquoi l'opération depuis 2005 est labellisée développement durable, dont elle incarne parfaitement les valeurs : soin de l'environnement, création de lien social, durabilité économique.



II Quels sont les projets que nous souhaitons soutenir ?

Nous souhaitons soutenir des Associations Partenaires porteuses de projets permettant de renforcer les liens entre personnes handicapées et personnes valides, tout particulièrement auprès des enfants.

Notre volonté est de laisser une grande liberté de choix aux Associations Partenaires soutenues afin qu'elles décident, à l'aide des moyens prévus dans leurs statuts, des actions et des soutiens qu'elles apportent localement.

Nous sommes convaincus de l'importance de la diversité des projets. La fourniture d'un fauteuil roulant par exemple, à une personnes handicapée ne résout que très partiellement les difficultés qu'elle peut rencontrer et ne répond évidemment pas à ses autres envies, culturelles, sportives, éducatives, ou de loisir, au même titre que les personnes valides...

Plus généralement, nous pensons qu'il est prioritaire que les actions mises en avant dans le cadre de l'Opération 1 Bouchon : 1 Sourire mobilisent les enfants. D'une part parce qu'ils sont très impliqués dans la collecte des bouchons, d'autre part parce qu'ils représentent la première population à convaincre du bien fondé de la préservation active de notre Environnement à travers le recyclage des objets plastiques non réutilisables en l'état.

Enfin, si notre contribution est un apport financier pour les associations, l'autre grande force de l'Opération 1 Bouchon : 1 Sourire est de faire connaître les actions soutenues par les Associations Partenaires, dans la mesure où les médias sont à l'écoute de cette opération.

III Qui est l'équipe de l'opération 1bouchon : 1 sourire ?

Cette opération voit le jour en 2001, à l'initiative d'Alain Maubert (fondateur d'Eurocompound polymers) qui souhaite faire savoir que le plastique se recycle, et prend l'exemple d'un objet plastique manipulé quotidiennement, le bouchon de boisson.

Le métier d'Eurocompound est le recyclage de pièces plastiques issues des chutes de production des entreprises industrielles ou des produits en "fin de vie".

La société dispose de plusieurs sites industriels en France. Chacun de ces sites est plus spécialisé dans une technique de recyclage :

- le site de Voves (Eure et Loir) exploite entre autres une ligne de recyclage spécifique au recyclage des bouchons
- le site de Méneac (Morbihan) broie uniquement des chutes de production
- le site d'Evin (Pas de Calais) est plus spécialisé dans le recyclage de fibres plastiques (liens, moquettes, textiles)
- la société sœur Ecoplastics à Brenouille (Oise) est spécialisée en recyclage des plastiques souillés (type bidons, etc) et peut aussi retraiter les bouchons
- le site de Porcieu (Isère) broie les bouchons et offre des prestations de mise en poudre des plastiques (micronisation)
- le site de Dombasle (54) broie et recycle des chutes de productions spécifiques

La mission de l'ensemble de ces sites est de retransformer les pièces plastiques en granulés afin que ces matières puissent être réutilisées dans la fabrication de nouvelles pièces.

La société commercialise la première gamme de matières plastique régénérées en France appelée Ecogran®. Elle peut également proposer à ses clients des produits spécifiques et prêts à l'emploi.

EuroCompound Polymers est en cours de certification ISO 14001 pour le site de Voves dans le but de renforcer d'avantage son action dans le domaine de l'environnement.

Vos contacts dans l'équipe :

- pour la convention et sa signature :
Alain Maubert 01 47 23 48 10 fax 01 47 23 48 09 mail amaubert@eurocompound.fr
- pour la gestion au quotidien de l'opération (matériel pédagogique, finance, etc) :
Cécile Gasselin 02 37 99 29 35 fax 02 37 99 08 35 mail cgasselin@eurocompound.fr
- pour les évènements, la communication nationale, les relations avec les médias :
Adeline Paulsen 01 47 23 30 50 fax 01 47 23 48 09 mail apaulsen@eurocompound.fr

IV Pourquoi Eurocompound Polymers souhaite-t-elle encourager la collecte des bouchons plastiques ?

Depuis 2001, nous avons développé une filière industrielle de recyclage des bouchons plastiques issus de la collecte des ménages basée sur la pédagogie auprès des enfants des écoles.

Nous avons mis en place dans les usines de Voves (Eure et Loir), Porcieu (Isère) et Brenouille (Oise) des moyens techniques qui permettent de retraiter au mieux les bouchons issus de la collecte des ménages même si ceux-ci présentent un petit pourcentage d'indésirables.

Nous offrons aux associations, ou aux institutions avec lesquelles nous signons une convention, un certain nombre de supports et d'aide pour mener à bien cette mission de sensibilisation au recyclage et à leurs projets de soutien aux handicapés:

- Un "kit scolaire" qui a été diffusé à plusieurs milliers d'exemplaires depuis le début de l'opération, qui comprend des affiches et des photos de l'usine. Pour les collégiens, nous avons une présentation powerpoint sur l'histoire du recyclage de plastique.
- Des visites commentées, organisées sur l'usine de Voves, et des journées « portes ouvertes » sur les usines
- Un site internet «1bouchon1sourire.org» qui est un portail pour les associations et institutions que nous soutenons
- Un support interne d'information « le petit journal des bouchons »
- Une opération interne « points sourires » attribuant des objets avec le logo de l'opération ou des services (comme des kilomètres de transport)

V Quel type de fonctionnement proposons-nous aux Associations Partenaires ?

Nous souhaitons développer notre coopération avec les Associations Partenaires dans le cadre d'une Convention de Partenariat (modèle en annexe) qui est le "pilier de base" de notre relation.

Ce contrat qui définit les droits et obligations de chacune des parties permet d'inscrire sans ambiguïté les rôles de chacun.

Nous la souhaitons évolutive dans le temps car nous sommes convaincus que le potentiel de cette Opération est loin d'être totalement découvert mais que chaque Association Partenaire peut l'enrichir par sa contribution particulière.

C'est pourquoi, au-delà de la Convention, nous souhaiterions organiser, selon des modalités à définir un "espace" de réflexions et de rencontres entre tous les acteurs de cette Opération afin d'imaginer ensemble ce que nous pouvons faire pour "faire mieux". Cela passe par le développement de la communication mutuelle, le « petit journal des bouchons » que nous mettons en place avec votre participation, le site internet www.1bouchon1sourire.org.

D'ores et déjà, de nombreuses Entreprises, Collectivités territoriales, sponsors et personnalités souhaitent apporter leur soutien à cette action. Dans quelles conditions? Sous quelles formes ? Nous estimons que les Associations Partenaires doivent être "moteur" dans les décisions à prendre.

Ce que nous attendons des Associations Partenaires :

Nous souhaitons des Associations qu'elles agissent dans la transparence et qu'elles soient en mesure de nous indiquer, au moins de manière annuelle, l'utilisation des fonds qui ont été apporté par nous ou par d'autres en rapport avec l'Opération "Un Bouchon : un Sourire",

Plus généralement, que l'ensemble des Partenaires n'oublie pas l'Objectif général au profit d'intérêts particuliers.

VI Quelques réflexions sur des sujets qui nous tiennent à cœur.

➤ Sur les projets que financent les Associations :

Nous pensons que les Associations Partenaires sont les seules à même de connaître et de décider des projets à soutenir, dans le respect de l'Ethique générale de l'Opération.

Il nous apparaît important néanmoins de dire que de nombreuses aides existent déjà pour réaliser des projets autour de l'amélioration des conditions de vies des personnes handicapées. Nous privilégions les projets complémentaires aux aides existantes, qui couvrent des besoins ignorés jusque là.

➤ Sur l'utilisation du logo "1 Bouchon : 1 Sourire" :

Ce logo est maintenant très connu et très apprécié des enfants qui se reconnaissent dans ce petit bonhomme espiègle au grand sourire.

Nous vous encourageons vivement à l'utiliser car c'est le point de repère national commun de toutes vos actions sur le terrain et vous savez que les bouchons font souvent des kilomètres et passent d'un département à l'autre au gré des bonnes volontés avant de rejoindre l'un ou l'autre de vos dépôts. Eurocompound Polymers est l'inventeur de la marque "1 Bouchon : 1 Sourire" et du logo associé à cette marque (dépôt INPI N° 01 3 081 576 du 08/02/01).

Enfin, l'ensemble de la communication que nous pourrions organiser auprès des médias pour faire connaître l'Opération se fera à l'aide de notre "bonhomme Bouchon".

Par contre, il n'est pas possible de modifier le logo à votre propre initiative car il perdrait son rôle de repère.

➤ Sur les relations entre les Associations partenaires :

Nous voulons absolument éviter d'être à l'origine de "zizanies" sur le terrain entre plusieurs Associations travaillant sur un même territoire géographique. Nous vous demanderons de nous préciser dans les grandes lignes l'implantation de votre Association. Ainsi lorsqu'une Association ayant un territoire géographique commun avec le vôtre nous sollicitera, nous nous engageons à vous consulter.

VII Les points pratiques.

→ Sur le local de stockage :

Vous devez choisir votre local de stockage en fonctions de plusieurs impératifs :

Sa taille : En fonction du mode de transports envisagé.

Si vous faites appel à des camions routiers, prévoir de pouvoir stocker environ 100 m³ de sacs car un camion type "38 tonnes" emportent 80 M³ d'un coup.

Si vous faites appel à des transports type "déménageurs", vous pouvez avoir un local plus petit car les camions sont souvent moins volumineux.

Sachez que plus un camion est gros, moins le coût de transport à la tonne est cher. Si vous avez un transporteur qui réalise les transports gratuitement, voyez avec lui la quantité qu'il peut enlever à chaque chargement.

Sa praticité : Eviter les locaux en plein centre ville, sous des habitations, au bout d'un chemin de terre inondé 6 mois par an, ou inaccessibles pour un camion (un pont bas entre le local et la route par exemple).

Notre « plus » : Nous vous prêtons un container d'une contenance de 40m³, le temps que vous trouviez un local. Faites-nous la demande rapidement.

→ Quelques chiffres : Un bouchon pèse 2 grammes

- ❖ Il faut un peu plus d'une tonne de bouchons pour faire une tonne de granulés
- ❖ 150 kg de bouchons tiennent dans 1 m³
- ❖ 12 à 13 tonnes tiennent dans 80 m³

→ **Sur les assurances** : Vous devez vous assurer contre les risques type "Responsabilité Civile" dans le cadre de vos activités Associatives et vérifier que le local que l'on met à votre disposition est bien assuré contre l'incendie.

→ **Sur la sécurité** : Soyez vigilant aux risques incendies : il ne faut pas fumer dans les locaux de stockages ou de tri.

→ **Sur le tri** : le tri des bouchons récupérés par vos bénévoles doit être le plus succinct possible. Nous pensons que le bénévole doit plutôt donner son temps pour expliquer le fonctionnement de l'opération ainsi que les objectifs de votre association auprès des futurs donateurs et passer le minimum de temps à « trier » des bouchons (cf cahier des charges techniques).

Le Cahier des charges technique.

Quelle consigne donner au grand public ?

Collecter seulement les bouchons plastiques qui se vissent.

Quels bouchons accepter ?

L'ensemble des bouchons de plastique, boissons (hors vin) ou ménagers, conditionnés dans des sacs en plastiques de 100 à 300 litres.

Le tri des bouchons :

Trier uniquement pour éliminer quelques « indésirables » seulement : objets autres que le plastique, comme le métal, le papier, le bois

IMPORTANT :

Nos progrès techniques nous permettent de trier maintenant automatiquement les différents types de bouchons et couvercles plastiques. Vous n'avez pas besoin de les séparer.

Le conditionnement des bouchons.

Il peut être fait dans des sacs en plastiques type sacs poubelles de n'importe quelle couleur et de toute taille de 100 litres au moins. Pour la praticité du chargement, il est préférable de prendre des sacs solides.

Les sacs type "supermarché" ne conviennent pas de même que les sacs en papiers.

Le déclenchement des transports :

Les transports mis en place par Eurocompound Polymers se font par semi-remorque de 80 m³ ou parfois benne céréalière de 60 m³ (région parisienne et haute vallée de la Loire).

S'agissant de transports mis en place par les Associations Partenaires, celui-ci peut s'effectuer par tout moyen à votre convenance dès lors que le déchargement sur les usines s'effectue facilement.

Acceptation des lots de bouchons.

Les lots seront acceptés par nous sous réserve du respect du cahier des charges technique.

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

EUROCOMPOUND France, Société Anonyme à Responsabilité Limitée,
dont le siège social est à Paris (16^{ème}) 6, rue Dumont d'Urville
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° . PARIS B 428 147 086

représentée par M.Alain MAUBERT, dûment habilité à l'effet des présentes,
ci-après dénommée Eurocompound

D'UNE PART

ET

ASSOCIATION XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX, Association Loi 1901 dont le siège social est à
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX dont les statuts ont été déposés le à

représentée par XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX, dûment habilité à l'effet des présentes,
ci-après dénommée l'Association Partenaire

PREAMBULE :

Eurocompound a développé depuis 2001 une opération dénommée " Un Bouchon : Un sourire" visant à sensibiliser le grand public et en particulier les enfants à l'intérêt écologique et économique du recyclage de certains matériaux plastiques d'une part, et, d'autre part, à dégager des moyens financiers, par le biais de l'achat des plastiques collectés, permettant d'améliorer les conditions de vie des handicapées sous forme de matériels et d'actions visant à renforcer le lien quotidien entre valides et invalides.

L'ensemble du dispositif proposé par Eurocompound aux Associations Partenaires est explicité dans un document dénommé "appel à projet 1 bouchon : 1 Sourire" dont l'Association Partenaire signataire du présent contrat reconnaît avoir pris connaissance.

Ceci étant exposé, les parties sont convenues de ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités et les conditions dans lesquelles L'Association Partenaire fournit des volumes de bouchons à recycler Eurocompound Polymers s'engage à financer les projets de l'Association. Le cahier des charges des bouchons recyclables fait l'objet du présent contrat.

ARTICLE 2 : Engagements de l'Association Partenaire :

L'Association Partenaire s'engage à :

Mettre à disposition d'Eurocompound Polymers de manière exclusive l'ensemble des bouchons qui seront collectés par l'intermédiaire de ses réseaux,

Communiquer à l'ensemble des bénévoles de l'Association Partenaire ainsi qu'à l'ensemble des Sociétés, Associations, personnes physiques ou morales qui souhaiteraient mettre à disposition des bouchons au bénéfice de l'Association Partenaire le cahier des charges techniques des bouchons recyclables (cf. annexe),

Assurer le bon respect du cahier des charges des bouchons recyclables,

Autoriser Eurocompound Polymers à mentionner dans sa communication professionnelle et/ou grand public le partenariat avec l'Association Partenaire,

Utiliser l'ensemble des fonds obtenus directement ou indirectement dans le cadre de l'Opération "1 Bouchon : 1 Sourire" au bénéfice des actions soutenues par l'Association ainsi qu'à sa communication. A cet effet, l'Association Partenaire s'engage à fournir annuellement à Eurocompound Polymers un état des dépenses affectées à chacun des projets soutenus sur l'année écoulée ainsi qu'un prévisionnel des projets à soutenir pour l'année à venir.

Diffuser, en particulier auprès des écoles, les documents d'information destinés aux élèves et aux professeurs afin de les sensibiliser au recyclage des matières plastiques et à l'Opération "1 Bouchon : 1 Sourire".

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE EUROCOMPOUND POLYMERS:

Eurocompound Polymers s'engage à :

Réceptionner et prendre en charge toute quantité des bouchons conformes au cahier des charges et mis à disposition par l'Association Partenaire.

Mettre à la disposition de l'Association Partenaire des informations techniques actualisées leurs permettant d'obtenir des gisements de bouchons recyclés en qualité adéquate,

Mettre à la disposition de l'Association Partenaire, le cas échéant, des moyens nécessaires pour l'organisation de la logistique de transport entre les sites de collecte et/ou de regroupement et les sites de recyclage des bouchons.

Respecter la réglementation en vigueur dans le domaine d'activité du recyclage des plastiques en particulier en matière d'environnement.

Rechercher des partenariats auprès d'Entreprises et de Collectivités afin d'obtenir des moyens permettant de diffuser plus largement la communication de l'opération "1 Bouchon : 1 Sourire" auprès du grand public et des institutionnels.

ARTICLE 4 : PRIX MODALITES DE PAIEMENT :

Nous proposons une tarification unique quelque soit l'importance de l'Association Partenaire de l'Opération.

Le prix d'achat des bouchons conforme au cahier des charges est de 150 (Cent cinquante) Euros (toutes taxes éventuelles incluses) la tonne rendue notre usine de Voves (Eure et Loir) ou celles de nos partenaires (Oise et Isère à date).

Ce prix est un prix de base qui pourra être augmenté en faveur de l'ASSOCIATION PARTENAIRE en fonction du prix de la matière première et du coût de production interne supporté par EUROCOMPOUND. L'augmentation du prix d'achat des bouchons conformes au cahier des charges est toujours appliqué à titre exceptionnel pour une durée déterminée en fonction des conditions économiques supportées par EUROCOMPOUND.

En aucun cas ce tarif ne pourra être modifié et fixé par EUROCOMPOUND en deçà du prix de base convenu entre les parties.

EUROCOMPOUND s'engage à informer l'ASSOCIATION PARTENAIRE du changement de tarif un mois avant son entrée en vigueur

En ce qui concerne le financement des transports organisés à la demande de l'Association par Eurocompound, nous nous engageons à retenir sur le prix de rachat des bouchons le coût exact des transports hors taxes que nous aurons engagé (facture du transporteur à l'appui).

En cas de transport partiellement pris en charge par un transporteur (dédommagement sur le carburant...), seule la partie H.T. de la prise en charge payée par Eurocompound sera déduite .

Le paiement se fera sur la base du tonnage net d'emballages éventuels.

L'Association Partenaire fera parvenir à Eurocompound une facture de vente de bouchons plastiques en fin de mois pour la totalité des tonnages reçus sur le mois.

Cette facture sera réglée à 60 jours fin de mois par chèque bancaire.

ARTICLE 5 : UTILISATION DU LOGO:

Eurocompound Polymers est propriétaire de la marque "1 Bouchon : 1 Sourire" et du logo associé à cette marque (dépôt INPI N° 01 3 081 576 du 08/02/01).

Eurocompound Polymers autorise à titre gratuit l'Association Partenaire à utiliser la marque "1 Bouchon : 1 Sourire" sur l'ensemble de son matériel de communication ainsi qu'à communiquer sur le fait que l'Association Partenaire fait partie du réseau d'Associations Partenaires participantes à l'Opération "1 Bouchon : 1 Sourire" et ce durant toute la durée effective du contrat objet des présentes.

En revanche, l'Association Partenaire s'interdit de développer des matériels publicitaires ou des objets de quelque forme ou usage que ce soit et destinés à être vendus, quant bien même cela serait dans l'objet de l'Association Partenaire. De même, le nom de l'opération et son logo formant un tout, l'Association Partenaire s'interdit d'en modifier la représentation n'y d'y adjoindre une quelconque mention.

ARTICLE 6 : CONFIDENTIALITE:

Dans le cadre du présent contrat, Eurocompound Polymers et l'Association Partenaire s'engagent à ne pas divulguer à des tiers toute information ou élément technique, économique, présent ou futur, que ces deux parties se seraient communiquées sauf accord écrit de l'autre partie.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE

Le transfert de propriété de la matière s'effectuera au profit de Eurocompound Polymers à compter du dépôt des bouchons sur les sites industriels de recyclage des bouchons objet du contrat.

ARTICLE 8 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 années renouvelable par tacite reconduction. Il pourra cependant être résilié par l'une ou l'autre des parties sous réserve de respecter un préavis de 6 mois de la date anniversaire du renouvellement tacite.

ARTICLE 9 : RESILIATION DU CONTRAT

Le présent contrat pourra être résilié totalement ou partiellement, en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution par l'une ou l'autre des parties des obligations mises à sa charge au titre du présent contrat, à la diligence de la partie lésée et après une mise en demeure d'y remédier restée sans effet, dans le délai d'un mois à compter de la date de réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 10 : DIFFEREND

Tout différend quant à l'interprétation, l'exécution ou la non-exécution du présent contrat, n'ayant pu être réglé de manière amiable dans un délai de un mois suivant la survenance du litige, sera de la compétence du Tribunal de Paris.

ARTICLE 11 ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en leurs sièges respectifs.

Fait à Paris le
En deux exemplaires originaux

Pour l'Association

Pour Eurocompound Polymers

1 BOUCHON : 1 SOURIRE

Cet appel à projet vous intéresse !

Votre candidature : les documents à nous retourner.

Si vous souhaitez que votre Association devienne Association Partenaire de l'Opération " 1 Bouchon : 1 Sourire",

Nous vous remercions de nous retourner les documents suivants :

Une copie des statuts de votre Association,

Une présentation de votre projet de participation à l'Opération reprenant les points suivants :

- L'implantation géographique de votre Association,
- L'organisation prévue pour la collecte des bouchons,
- Le lieu de stockage des bouchons,
- Les soutiens potentiels locaux pour cette Opération (Mairies, Entreprises...),
- Les projets que vous souhaitez soutenir avec les premiers fonds financiers obtenus.

Un R.I.B. ou un R.I.P. de votre Association.

Nous en engageons à vous répondre sous les 8 jours de la réception de votre dossier complet.